

221C2300  
FR0004183960-FS0720

6 septembre 2021

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**VOLUNTIS**  
(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 6 septembre 2021, la société anonyme de droit suisse Debiopharm Innovation Fund SA<sup>1</sup> (Chemin Messidor 5-7, Forum « après-demain », 1006 Lausanne, Suisse) a déclaré avoir franchi en baisse, le 2 septembre 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VOLUNTIS<sup>2</sup> et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions VOLUNTIS dans le cadre du projet d'offre publique achat simplifiée visant les actions VOLUNTIS<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Contrôlée par M. Thierry Mauvernay.

<sup>2</sup> Société transférée d'Euronext Paris sur Euronext Growth Paris, le 17 février 2021.

<sup>3</sup> Cf. D&I 221C1487 du 22 juin 2021.